



# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE



BSV Cassis n° 9 du 03 août 2015



## Relevé de stade des cochenilles du mûrier

Des observations réalisées ce jour en 3 secteurs (Demigny, Bonnencontre, Saulon) ont permis de constater la présence des 1<sup>ères</sup> larves mobiles. C'est-à-dire que le stade « début d'essaimage » est atteint.

La sortie des larves hors du bouclier maternel va se poursuivre pendant près de 2 semaines.

Après s'être plus ou moins déplacé généralement vers le haut du rameau, la larve se fixe en implantant un stylet nourricier puis commence à fabriquer son bouclier protecteur.

Lors de cette essaimage, les larves sont très nombreuses et une partie des individus réussira à passer l'hiver pour assurer la génération du printemps suivant.



Essaimage des cochenilles sur un rameau de cassissier



Larve mobile à la loupe





# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE



BSV Cassis n° 9 du 03 août 2015

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé par la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, avec la collaboration du SRAL et de la FREDON, à partir des observations réalisées par : CA 21 - CA 71 - FREDON.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

*« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »*

Avec la participation financière de :

